

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2018 A 20H00 A LA SALLE POYLVALENTE DE CHALAMONT

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 55

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY

Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT GEORGES SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Caroline	BASTOUL	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	Excusé
Laurent	COMTET	Pouvoir à M. Michel GIRER
Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à Mme Sylvie BIAJOUX
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Alain DUPRE
Cyrille	RIMAUD	Excusé
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à Mme Monique LACROIX
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Bernard OLLAGNIER
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Marcel	LANIER	Excusé
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusée
Jérôme	SAINT PIERRE	Excusé

I- APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Président ouvre la séance et l'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Gilles DUBOST est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu de la précédente séance.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte rendu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

IV- STATUTS – COMPETENCE OPTIONNELLE « CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

M. GIRER rappelle que lors du conseil communautaire du 11 octobre, les délégués ont décidé de reporter cette décision portant sur la définition de l'intérêt communautaire à ce soir.

Une réunion a eu lieu le 29 octobre pour échanger sur ce sujet avec les conseillers communautaires.

Il existe 3 propositions :

- La CCD conserve la compétence en totalité. Les communes ne gèrent plus les équipements culturels et sportifs. La communauté se retrouve devant une importante difficulté.
- La compétence retourne aux communes. Cette décision est prise par le conseil ce soir puis validée dans les 3 mois par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.
- La CCD garde la compétence en définissant l'intérêt communautaire.

Pour ce dernier cas, la réunion du 29 octobre a permis, à l'unanimité des présents, de trouver un consensus sur la rédaction d'une possibilité d'intérêt communautaire : « ne peuvent être considérés comme équipements d'intérêt communautaire ayant une fonction structurante que les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6.000.000€ HT, les communes membres conservent pleine compétence en dessous de ce seuil ». Le montant de 6 millions est à discuter en conseil ce soir.

M. GIRER précise que son vote sera solidaire de l'avis du conseil municipal de Mionnay du 02 novembre.

Il souhaite que cette 3^{ème} solution soit débattue. Cette définition est simple et d'une grande souplesse. Il rappelle que cette décision se prend à la majorité des 2/3 du conseil et ne dépend pas d'un vote des communes. Les statuts pourraient ainsi être finalisés en Préfecture pour la fin de l'année.

Il ne resterait alors plus qu'une compétence à travailler, le PLUi, compétence pour laquelle il n'existe pas d'urgence.

En intitulant ainsi cette compétence, les communes restant compétentes en dessous de ce seuil pourraient décider de réaliser des investissements par elles-même et conserver la faculté de solliciter des fonds de concours auprès de la CCD notamment.

La réunion du 29 octobre a également suggéré la nécessité d'engager une réflexion concernant les compétences sport et culture.

M. GIRER se félicite de la qualité du travail réalisé sur ce point par les conseillers.

M. DUPRE demande si cette compétence partielle apporterait une bonification de la DGF.

M. GIRER indique que les services se sont renseignés en Préfecture. Cela compterait comme une compétence mais il manquerait quand même une compétence pour l'avoir.

M. BENMEDJAHED soutient les propos de M. Girer. Ce montant de 5 ou 6 millions permet de laisser du temps pour définir les critères. Selon lui, aucune commune ne peut actuellement prévoir un projet à 5 ou 6 millions.

Cette proposition lui convient et correspond au projet de territoire. La réflexion sur le sport et la culture est importante dans une communauté de communes rurale.

M. BARDON rapporte qu'il sera solidaire avec le conseil de Valeins. Ce dernier souhaite un retour aux communes avec une participation sous forme de fonds de concours.

M. MATHIAS valide la solution à x millions d'euros. Les fonds de concours permettront aux communes d'envisager des actions sportives ou culturelles à l'échelle des communes. Ces dernières gardent un lien

direct avec les associations et un lien de proximité avec les habitants, ce qu'il est particulièrement important de préserver.

M. GIRER propose le montant de 6 millions d'euros H.T.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur l'opportunité de conserver la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », ne peuvent être considérés comme équipements d'intérêt communautaire ayant une fonction structurante que les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6.000.000 € HT, les communes membres conservent pleine compétence en dessous de ce seuil ».

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour et 1 voix contre (M. Bardon) :

- **De conserver** la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, ne peuvent être considérés comme équipements d'intérêt communautaire ayant une fonction structurante que les équipements à créer dont la réalisation nécessite des investissements cumulés d'une valeur supérieure à 6.000.000€ HT, les communes membres conservent pleine compétence en dessous de ce seuil ».

M. GIRER remercie les conseillers pour la qualité de l'échange du 29 octobre et pour le consensus trouvé pour la communauté de communes. Un travail est à venir sur la politique du sport et de la culture et l'attribution des fonds de concours.

INFORMATIONS DIVERSES

M. BOURDEAU rappelle que les communes ont été destinataires de projets de délibérations et de conventions pour le service commun « Intervenants musique et sport dans les écoles et coordination enfance – jeunesse ». Il faut que les communes délibèrent avant le 31 décembre 2018.

M. BENMEDJAHED souligne le fait qu'il avait été envisagé de modifier la convention et qu'il croit comprendre que ce n'est plus possible. M. BOURDEAU confirme que les contraintes calendaires imposent des votes de la convention en l'état. Rien n'empêche, à l'image de ce que M. BENMEDJAHED avait envisagé lors des réunions préparatoires à la constitution du service commun, de modifier ensuite la convention par voie d'avenant par exemple.

M. BENMEDJAHED acquiesce mais revient sur la présidence de droit du Président de la CCD au comité de pilotage. Il demande l'élection d'un vice-président comme dans les autres commissions.

M. GIRER répond favorablement.

Délibérations du bureau du 11 octobre 2018 :

- ✓ Demande de subvention pour l'étude des végétations du site Natura 2000 à l'Etat,
- ✓ Demande de subvention pour la révision du DOCOB Natura 2000 à l'Etat,
- ✓ Demande de subvention pour le camion tourisme à la Région.

Décisions du Président :

- ✓ Acquisition et pose de mobilier pour le RAM de Mionnay et la micro-crèche et RAM de Marlieux :
 - lot 1 mobilier : Daillot International, montant de 18 903, 21 € HT
 - lot 2 mobilier / poste de change / kitchenette : Libeca, montant de 11 426,29 € HT
 - lot 3 mobilier et accessoires en mousse : Libeca, montant de 3 033,40 € HT
 - lot 4 motricité intérieure : Libeca, montant de 4 940,33 € HT
 - lot 5 motricité extérieure : infructueux
 - lot 6 mobilier pièces annexes : Manutan collectivités, montant de 3 092,35 € HT

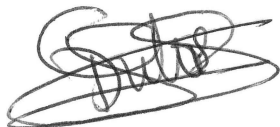
- ✓ Signature d'un devis pour un montant de 3 000 € avec Madame Dominique Macouin pour l'étude de faisabilité technique et financière d'une « Maison des étangs de la Dombes » - Assistance à maîtrise d'ouvrage.
- ✓ Groupement de commandes "achat et livraison de fournitures administratives et scolaires" :
 - lot 1 fourniture de papier et d'enveloppes : infructueux
 - lot 2 fournitures administratives et scolaires : Groupement Develay / Cyrano
 - lot 3 consommables informatiques : Officexpress
 - lot 4 livres scolaires : DevelayL'accord-cadre à bons de commande ne comporte pas de minimum ni de maximum de dépenses.
- ✓ Groupement de commandes "création, entretien et signalisation horizontale des routes et voies d'accès" : Colas. L'accord-cadre à bons de commande ne comporte pas de minimum ni de maximum de dépenses.

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 15 novembre 2018 à 20h à Baneins

Fin de la séance : 20h40

Le secrétaire de séance,

M. DUBOST



Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER

